

Le Sart-Tilman bouge, faisons le bouger ensemble !!!

# CQST flash

– N° 20 - Février 2011 –

## POUR 2011

**Le Comité de Quartier du Sart Tilman  
vous présente ses meilleurs vœux.**

### Le mot du président.

Décembre 2010 restera probablement gravé dans nos mémoires comme un mois très enneigé... et d'énormes difficultés de circulation, en particulier dans les rues de notre quartier. Mais restons positifs en ce début d'année : nous avons pu admirer notre beau quartier sous un épais manteau de neige, l'occasion rêvée de réaliser de superbes photos hivernales! Sans oublier un magnifique Noël blanc, si rare chez nous.

**2011 vient de débuter, l'occasion pour le CQST de vous présenter ses Meilleurs Vœux et d'espérer que vous serez, cette année encore, de plus en plus nombreux à nous soutenir.**

2011 s'annonce une année bien remplie pour notre comité de quartier tant au niveau des activités qu'en ce qui concerne les dossiers à suivre. **Le 27 mars aura lieu le premier jogging du Sart Tilman (infos en page 8)** : l'occasion pour les sportifs mais aussi et surtout les familles et les copains, copines de se retrouver dans notre quartier verdoyant.

**Le 10 septembre, notre traditionnel barbecue** sera l'occasion de redémarrer l'année scolaire en nous retrouvant autour d'un pain saucisse et d'un verre. Et puis, si vous nous y aidez, d'autres manifestations sympathiques pourront être organisées pour entretenir et développer la convivialité entre les habitants du Sart Tilman.

**Côté dossiers urbanistiques, nous suivrons avec attention le Pré-Aily et l'extension du Parc Scientifique à Seraing** qui réapparaîtront début 2011 après de longs mois. Le projet « éco-quartier » (ex-Croisée du Clairbois, entre la rue du Sart Tilman et les homes des étudiants) sera également suivi de près par votre comité de quartier. Et, qui sait, peut-être d'autres encore ?

**Tant pour la convivialité que pour la défense de notre environnement quotidien, voilà qui va, j'en suis convaincu, vous poussez à nous rejoindre, si cela n'est pas déjà fait !**

Serge DOZIN,  
Président.

***Date de l'Assemblée Générale Ordinaire: 24 février à 20 h 15 au Clos du Sart (voir page 8).***

## Extension du Parc scientifique à Seraing.

Ce dossier concerne l'implantation de 52 entreprises sur une superficie boisée de 33 hectares.

Le permis d'urbanisme a été accordé par la Région wallonne le 11 décembre 2006.

Le Conseil d'Etat a annulé le permis d'urbanisme le 10 décembre 2007 parce que l'absence de réalisation d'une étude d'incidences n'était pas justifiée.

L'étude d'incidences a débuté le 5 novembre 2008 pour se terminer le 15 septembre 2009.

Suite à l'étude d'incidences, le projet initial n'a pas été modifié dans son ampleur. Les capacités des deux

nouveaux bassins d'orage ont été sensiblement augmentées. La liaison routière entre l'extension Nord et l'extension Sud à travers le couloir écologique a été supprimée ainsi que l'aménagement du promontoire Nord en espace de détente.

Le nouveau giratoire à créer route du Condroz a été revu de manière à éviter sa saturation dès sa mise en service (réalisation de by-pass). Néanmoins, l'ampleur du trafic à l'horizon 2030 sera telle que tous les autres accès et carrefours seront saturés.

**L'étude d'incidences estime les évolutions suivantes du trafic en nombre de déplacements de véhicule par jour (projets extension parc scientifique et Pré Aily réalisés et rue du Sart-Tilman mise en cul-de-sac):**

Voiries concernées	en 2010	en 2030
	Nombre de déplacements véhicule/jour	
Route du Condroz venant du bas d'Angleur	18500	22300
Route du Condroz (venant de Bonnelles et de la percée d'Ougrée)	15200	19950
Rue Sart Tilman côté église	2200	2500
Rue Sart Tilman (entre Allée Cense Rouge et giratoire existant)	4000	3800
Allée de la Cense Rouge	1200	1600
Avenue du Pré-Aily	3000	7400
Rue Bois Saint-Jean	2600	10500
Sortie nouveau giratoire route du Condroz --> giratoire Cense Rouge	1800	9425
Allée du Beau Vivier	2000	3150
Accès extension Sud du Parc scientifique à Seraing		3500
Accès extension Nord du Parc scientifique à Seraing		3700

L'enquête publique sur l'étude d'incidences a eu lieu du 31 mai au 29 juin 2010.

Plus de 60 lettres de réclamations ont été introduites.

Une réunion de concertation s'est tenue le 7 juillet 2010 dans les locaux de la ville de Liège. Une riveraine de la route du Condroz a argumenté en faveur d'un carrefour route du Condroz – avenue Pré-Aily sous forme de giratoire plutôt que réglé par des feux de signalisation comme cela est prévu.

Deux réunions ont eu lieu également entre la SPI<sup>+</sup> et les représentants du Comité de Quartier afin d'expliquer notre position, à savoir que la conjonction des deux projets Pré-Aily et Extension Parc scientifique allait induire des problèmes de

mobilité insurmontables autour et au sein de notre quartier. Malgré une bonne volonté apparente des représentants de la SPI<sup>+</sup>, la demande du CQST de réduire l'ampleur du projet, à savoir la suppression de l'extension Nord, n'a pas été acceptée car les fonds FEDER qui subventionnent le projet ne peuvent être accordés que sur base de la réalisation de l'entièreté du projet.

Le CWEDD, quant à lui, nous citons, « ne peut se prononcer sur l'opportunité environnementale du projet global, qui implique de fait l'extension du parc scientifique, dont les modalités sont en réalité méconnues. Le CWEDD aurait souhaité disposer de l'évaluation environnementale de ce projet global en

ce compris la disposition des lots et la localisation des zones capables pour les constructions, des dispositifs d'isolement, etc... ».

Les villes de Seraing et de Liège ont marqué leur accord pour l'ouverture des voiries sur le territoire de leurs communes respectivement les 18 et 25 octobre 2010.

La ville de Liège a accepté le 25 octobre les points suivants :

- *une nouvelle voirie permettant la jonction entre la N680 route du Condroz et l'allée de la Cense Rouge ;*
- *un rond-point entre cette nouvelle voirie, l'allée de la Cense Rouge, et la rue du Bois Saint-Jean ;*

- *la mise en cul-de-sac de la rue du Sart Tilman. côté rue Bois St Jean*

Le 8 décembre 2010 a été publié au Moniteur un arrêté ministériel reconnaissant d'utilité publique la mise en œuvre des terrains nécessaires à l'extension de la zone d'activité économique de Liège Science Park, et pour ce faire l'expropriation de parcelles nécessaires situées sur le territoire des villes de Liège et de Seraing.

Le permis d'urbanisme n'a pas encore été délivré par le Fonctionnaire délégué du Service public de Wallonie.

Pierre DEVOS.

## Projet de lotissement Pré Aily.

Ce dossier concerne l'urbanisation d'une surface boisée de 24 hectares destinée à l'extension du parc scientifique à Liège sur 9 hectares et à la création de 283 logements (240 appartements répartis dans 8 immeubles) et 43 maisons individuelles sur les 15 hectares restants. Ce projet amènerait environ 850 habitants supplémentaires et un trafic de 2000 véhicules de plus par jour sans tenir compte des extensions du parc scientifique à Liège et à Seraing.

Le CQST avait introduit un recours près du Conseil d'Etat à l'encontre du permis de lotir accordé le 6 mars 2008 et du permis d'urbanisme pour l'ouverture des voiries délivré le 22 juillet 2008. Suite à l'avis de l'auditeur du Conseil d'Etat proposant l'annulation des permis accordés parce que les plans n'étaient pas conformes aux prescriptions urbanistiques quant à la densité, la Ville de Liège a retiré le permis le 30 octobre 2008 à la demande des promoteurs. Le Fonctionnaire délégué a retiré le permis d'urbanisme le 10 décembre 2008.

Une troisième enquête publique a eu lieu du 2 avril au 3 mai 2010. Le projet est identique au projet précédent à l'exception de l'ajout d'un puits de 730 m<sup>3</sup> jouant le rôle de bassin d'orage (en conséquence entre autres de l'évolution du climat, l'intensité des pluies d'orage est passée de 135 litres/seconde x

hectare à 203 litres/seconde x hectare pendant une durée de 20 minutes).

Les prescriptions urbanistiques ont quant à elles été rendues conformes aux plans ....

144 lettres de réclamations ont été introduites par les riverains.

Une réunion de concertation a eu lieu le 12 mai 2010 entre la Ville de Liège, le promoteur et les représentants du Comité de quartier. Les aspects espace vert, mobilité, urbanisme et égouttage ont été abordés. Le CQST a défendu sa position à savoir un projet de moindre importance, mieux intégré, plus respectueux du couvert végétal existant et ne générant pas de problème de mobilité. Sur le point de l'égouttage, le comité de quartier a demandé une remise à jour complète des hypothèses de calcul et de dimensionnement des bassins d'orage existants.

Le C.W.E.D.D. (Conseil Wallon pour l'Environnement et le Développement Durable) a remis un avis défavorable sur le projet proposé pour les raisons suivantes :

- structure rigide et formaliste,
- lisière boisée rue du Sart Tilman détruite par le rond-point d'accès,

- zones résidentielles de densité radicalement différentes ne favorisant pas la cohabitation harmonieuse des deux sous-quartiers (immeubles et résidences), ni de ceux-ci avec les habitants des quartiers voisins,
- placette non appropriée par sa position et son agencement très formel et monumental.

Le conseil communal de Liège du 31 janvier au 2 février 2011 a approuvé le point suivant : « Création de nouvelles voiries, de chemins piétonniers ainsi que les modifications de voiries prévues dans le cadre du lotissement de 69 lots sur un terrain situé rue du Pré Aily à Angleur."

Nous attendons d'être informés du contenu précis et des motivations de la décision.

Pierre DEVOS.

## Projet d'éco-quartier (ex-liaison village, ex- « Croisée du Clairbois »).

En janvier 2010, la Ville de Liège et l'Université mettaient en vente leurs terrains respectifs situés sur l'ancien site de la Liaison Village (Croisée du Clairbois). Cette vente est soumise à des conditions très particulières. En effet, plutôt que de lotir en parcelles multiples vendables séparément, la Ville et l'Université ont décidé d'attribuer l'ensemble des terrains à un seul promoteur sélectionné suivant un concours régit par un « Appel à intérêts » lancé le 23 janvier 2010.

Il définit, dans les grandes lignes, la composition architecturale et urbanistique d'un projet immobilier privé appelé « Eco-Quartier » et portant sur un espace de 2,5 hectares.

Le cahier des charges initial faisait référence à une densité de logements « maximum » de 25 logements/hectare. Cette densité a posé pas mal d'interrogations de la part des promoteurs.

La Ville a donc modifié son cahier des charges afin de répondre au mieux à l'objection de certains promoteurs. Voici le nouveau texte:

*« ..les valeurs [de l'ancien texte] exprimées ci-dessus concernent des quartiers majoritairement composés d'immeubles unifamiliaux alors que le projet d'éco-quartier vise plutôt la mixité sociale et la diversité des typologies (logements unifamiliaux et collectifs), doit pour partie proposer un programme*

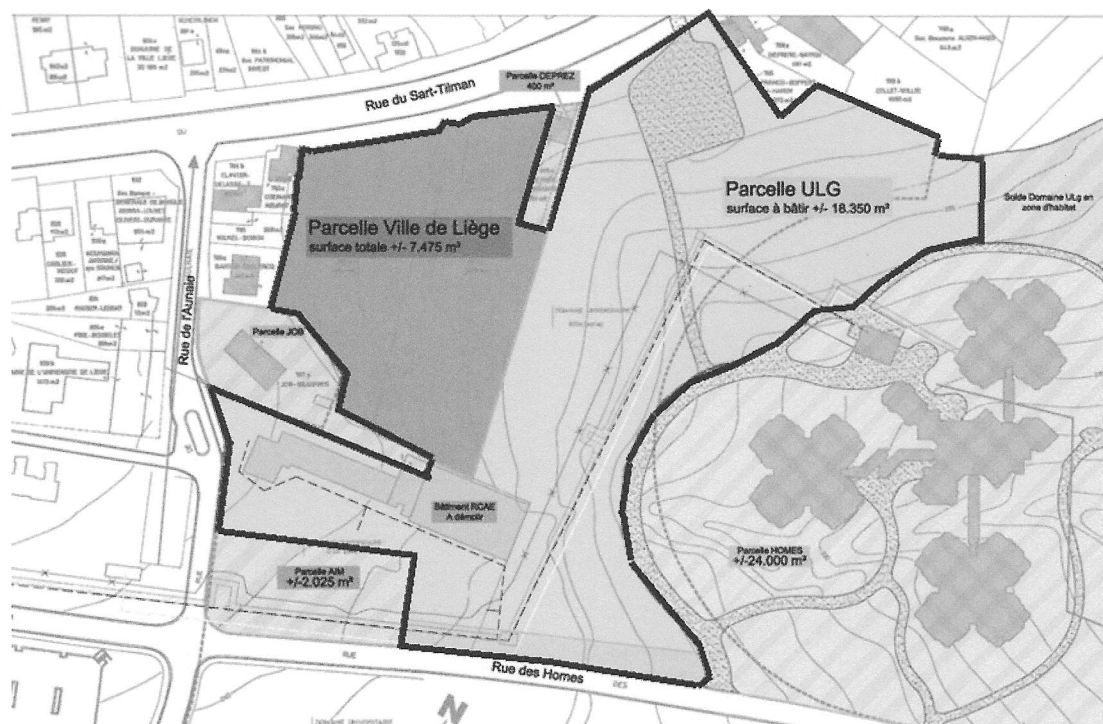
*spécifique de logement pour répondre aux besoins de l'université (studios pour chercheurs et jeunes employés de l'université et du parc scientifique par exemple), doit éviter le gaspillage foncier, limiter les coûts collectifs (infrastructure, réseaux) et optimiser les ressources (desserte en transport public, proximité de zones d'emplois, de services et commerciales). Aussi, la "balise" de densité de 25 logements/ha (\*) évoquée ci-dessus doit-elle plutôt s'interpréter de notre point de vue comme un seuil minimal pour pouvoir développer un véritable éco-quartier. »*

Huit candidats ont déposé un avant projet le 9 juillet 2010. Quatre promoteurs ont été retenus pour poursuivre le projet (phase deux) dans ses détails techniques et financiers. Il s'agit de Trust Invest, Thomas et Piron, Moury, Besix/Wust. La date limite pour le dépôts des projets a été fixée au 23 décembre 2010.

Le jury a analysé les dossiers en janvier et le vainqueur devrait être proclamé en février 2011. Toutefois, d'après nos derniers contacts avec les autorités, il se pourrait qu'aucun vainqueur ne soit proclamé.

(\*) pour rappel, la densité moyenne sur le plateau du Sart-Tilman est de l'ordre de 10 logements/hectare. La ville de Liège poursuit donc sa politique de densification de l'habitat avec tous les inconvénients que cela comporte pour les habitants actuels( modification du type d'habitat, trafic et pollution accrues, ...).

Le plan ci-contre montre les terrains concernés par le projet de lotissement, ils sont compris à l'intérieur de la superficie délimitée par le trait gras.



André JOB.

## Aménagement du carrefour de l'école communale.

A l'initiative de l'échevinat des travaux de la ville de Liège, une réunion d'information a été organisée le 4 mai 2010 à l'école communale. Au cours de cette réunion, Monsieur l'Echevin Léonard et ses collaborateurs ont présenté le **projet d'aménagement du carrefour** des rues du Sart-Tilman et de l'Aunaie ainsi qu'une ébauche de **l'organisation du stationnement** rue du Sart-Tilman entre le rond-point et le cul de sac. A notre demande, l'échevinat des travaux nous a transmis les plans au mois de septembre et nous avons organisé le lundi 25 octobre dernier une réunion d'information complémentaire destinée aux habitants des rues du Sart-Tilman (côté école communale) et de l'Aunaie afin de leur présenter ce projet.

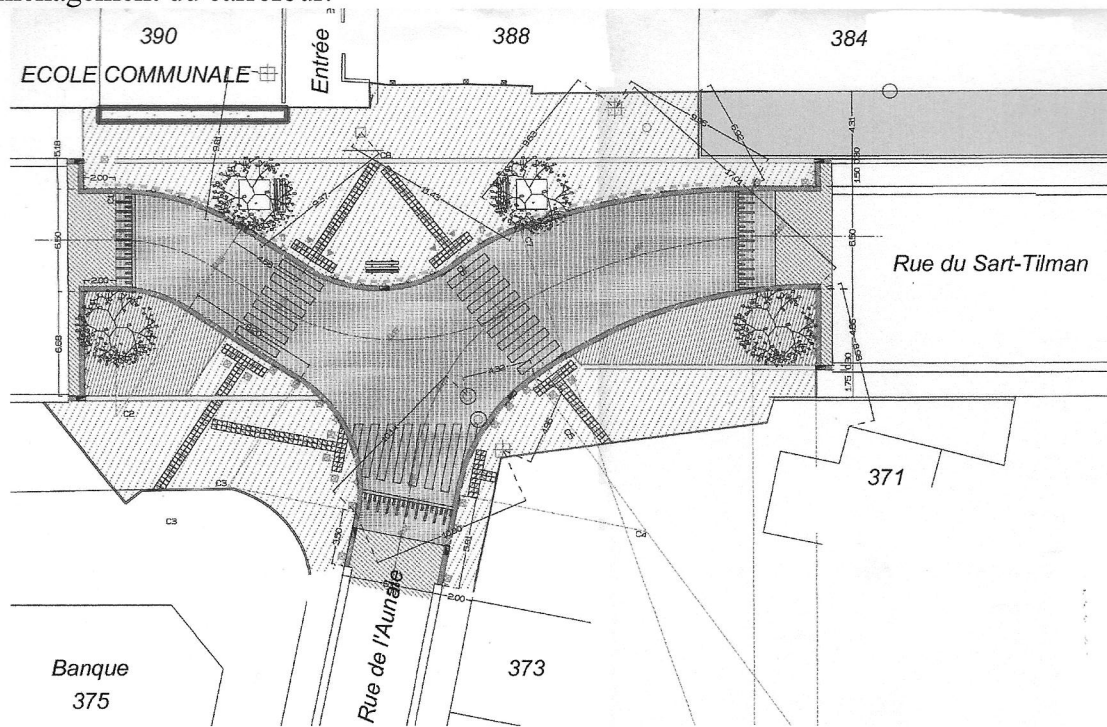
- **L'aménagement du carrefour.**

Le but de l'aménagement du carrefour est de sécuriser les abords immédiats de l'école communale, notamment en réduisant la largeur de la voirie à cet

endroit afin de modérer la vitesse du trafic. Pour votre information, actuellement, la largeur de la rue du Sart-Tilman est de 10,60 mètres, hors accotements et filets d'eau. Cette largeur variera de 6,50 mètres (entrées côté rue du Sart-Tilman) à 8,50 mètres dans le virage, l'entrée située rue de l'Aunaie conservant ses actuels 6,20 mètres de large.

Le carrefour sera aménagé en plateau surélevé, avec trois passages protégés, dont deux se raccordant directement sur le trottoir face à l'école. Ce trottoir sera élargi (largeur variable de 5 à 11 mètres environ) et agencé de manière conviviale (arbres et bancs); de plus, une barrière matérialisera la limite entre la voirie et ce trottoir. Enfin, le revêtement en pavés du trottoir, côté pair, sera prolongé jusqu'à hauteur de la crèche universitaire.

Figure 1: aménagement du carrefour.



• **L'organisation du stationnement.**

Le principe qui a été retenu est le stationnement en épi entre le carrefour à aménager et le cul-de-sac tandis que le stationnement sera longitudinal entre ce même carrefour et l'immeuble Intercopy, situé à proximité du rond-point (voir figures 2 et 3). Les zones de stationnement seront délimitées par un marquage au sol.

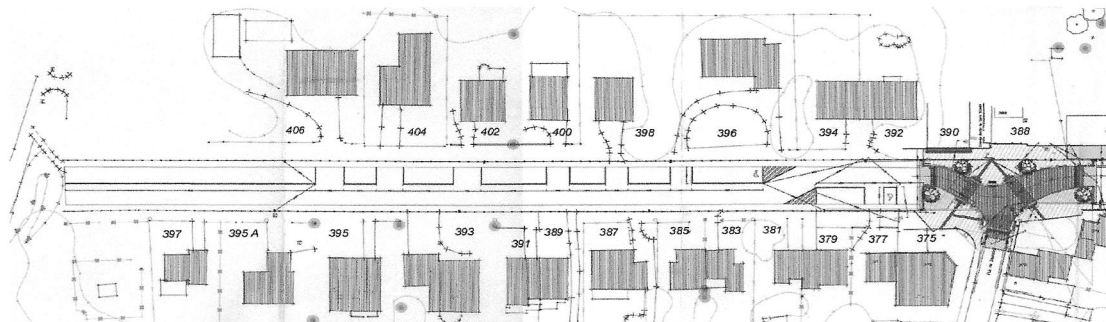


Figure 2: zones de stationnement en épi.

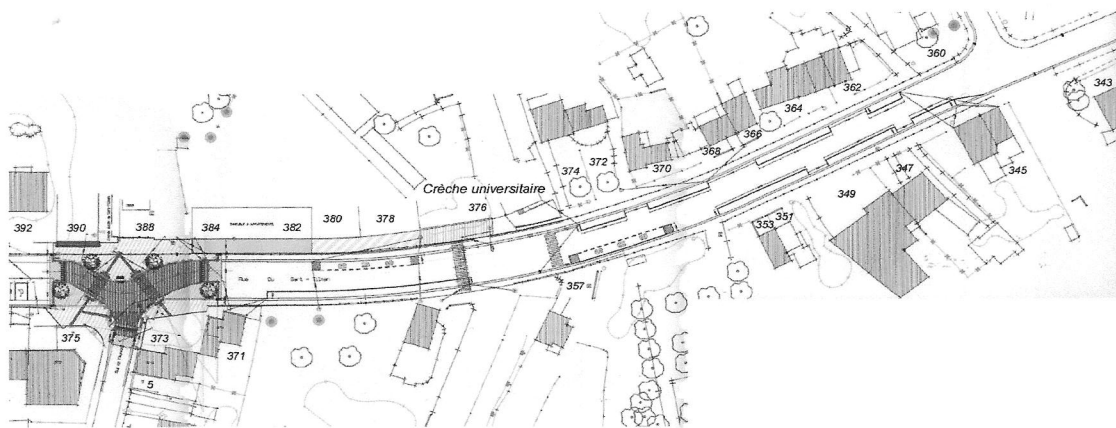


Figure 3: zone de stationnement longitudinal.

Les accotements en béton, ayant une largeur d'environ 1,50 mètres et situés de part et d'autre de la voirie actuelle, ne font pas partie de la zone de stationnement. De cette façon, du côté impair, cet accotement sera réservé à la circulation piétonne (à l'heure actuelle, le trottoir est inexistant de ce côté). Par ailleurs, un espace sans stationnement de 5 mètres minimum est réservé pour l'accès au garage de chaque propriété de riverain.

Entre le nouveau carrefour et le rond-point, la zone de stationnement a 2 mètres de large et, de cette manière, la largeur de la voirie réservée au trafic automobile est ramenée à 6,60 mètres. L'arrêt de bus en direction du C.H.U. a été déplacé en face des numéros 378-380, tandis que le passage pour piétons a été déplacé de 25 mètres en direction du rond-point. Suite à la réunion du 25 octobre, nous avons adressé un courrier à Monsieur Léonard, échevin des Travaux, pour lui faire part des remarques et suggestions émises par les riverains:

- détérioration de la visibilité lors de la sortie en voiture des propriétés situées côté du stationnement en épi,
- suppression de tout emplacement de parking à proximité immédiate de la banque,
- demande d'étudier une réglementation de parking pour les camions de livraison aux commerces existants,

- demande de déplacer l'arrêt de bus côté pair. en le reculant d'une trentaine de mètres afin de le situer à hauteur de la crèche de l'Université.

Dans ce courrier, le comité de quartier a évoqué notamment les problèmes suivants:

- stationnement sur le trottoir de l'îlot situé face au Marco Polo,
- nécessité de prévoir une séparation physique entre les accotements en béton et la zone de stationnement,
- demande de créer une piste cyclable sur l'accotement en béton existant du côté pair,
- demande d'enlever la deuxième bordure de trottoir entre les n° 366 et 376,
- demande de délimiter les accotements piétonniers rue de l'Aunaie par des potelets.

Actuellement, la situation se présente comme suit: l'adjudicataire pour l'aménagement du carrefour a été désigné et le début des travaux est prévu dans le cours du premier trimestre 2011.

Préalablement au début des travaux, une réunion avec les différents personnes intéressées (riverains, parents d'élèves, comité de quartier,...) sera organisée par l'échevinat des travaux. Le planning des travaux et les mesures à prendre seront exposés et certaines demandes d'aménagements pourront également être prises en compte.

Claude STOLZ.

***Vendredi 28 mai 2010 dans la rue des Bouleaux : 3<sup>ème</sup> édition de la Fête des Voisins : une réussite !***

Pour cette nouvelle Fête des Voisins de la rue des Bouleaux, on a retrouvé une équipe dynamique avec les Henri entouré de Didier, Régine, Eric, Alain et de quelques nouveaux venus de la rue des Airelles qui étaient également conviés à la fête. Tous ont apportés boissons et denrées pour la soirée.

Une trentaine de personnes comme chaque année ont participé de manière chaleureuse et conviviale.

Cette année un grand barbecue était proposé et oh miracle ! le temps était serein avec même un rayon de soleil en début d'une soirée qui fût un peu fraîche et qui nécessitait l'apport d'un braséro bien réconfortant. La soirée bien arrosée se terminant vers minuit en se disant vivement l'année prochaine !

Henri HENRARD.



## *Invitation au jogging.*



# LES SENTIERS DU SART TILMAN

**27 MARS 2011**

dès 10h

à Angleur (Liège)

11km sur sentiers légèrement vallonnés  
dans le domaine universitaire du Sart Tilman à Angleur

UN JOGGING  
95% VERT  
EN FORÊT

10h : Course des moins de 12 ans (1,5km)  
inscription 1€

10h30 : Course des débutant(e)s (4km)  
inscription 2€

10h30 : Les Sentiers du Sart Tilman (11km)  
inscription 4€  
un t-shirt Ville de Liège à tous les pré-inscrits sur le site [www.rtsprimont.be](http://www.rtsprimont.be)

12h : Baby Jogging pour les 1ère et 2ème maternelle (300m)  
gratuit

12h15 : Baby Jogging pour les 3ème maternelle, 1ère et 2ème primaire (600m)  
gratuit

12h30 : Remise des prix

Inscription et départ : école communale du Sart Tilman,  
rue du Sart Tilman, 390 4031 Angleur

Renseignements : Henri Henrard, Rue des Bouleaux, 7 4031 Angleur tél: 0494/79 00 05

Une initiative du comité de quartier du Sart Tilman, de l'école communale du Sart Tilman  
et de son association de parents, dans le cadre du challenge jogging de la Ville de Liège,  
sous le patronage de l'Échevin des Sports, Fouad Chamas  
et de l'Échevin de l'Instruction publique, Pierre Stassart

Liège Zatopek  
magazine.com

## *Invitation à assister à l'assemblée générale ordinaire.*

Le Comité de Quartier du Sart-Tilman tiendra son **Assemblée Générale Ordinaire** le

**JEUDI 24 FEVRIER 2011 à 20H15**

**Au Clos du Sart**

*Vous êtes tous cordialement invité(e)s à participer à cette Assemblée Générale et ainsi être tenu(e)s au courant des aménagements et des projets concernant votre quartier.*

**Rappel: pour pouvoir émettre un vote à cette assemblée générale, vous devez être en règle de cotisation.**

Merci d'avance de votre présence.

## *Photos de neige au Sart-Tilman (prises le 20 décembre 2010).*

